

***COMPTE-RENDU***  
***de la réunion du***  
***Conseil Municipal***  
  
***du 23 Mai 2011***

L'an deux mille onze, le vingt trois mai, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel TILLARD.

Etaient présents :

Monsieur TILLARD Michel, Mesdames GATTEPAILLE Marie-Paule, RECOULES Gabrielle, GAUTIER Valérie, HAUGMARD Léone, OHEIX Marie-Ange, ORAIN Catherine, Messieurs BUGEL Gervais, LOYER Pascal, ORAIN Ludovic, ORAIN Yves, PLAISANCE Yann, SYLVESTRE Jean-Michel.

Etait absent et excusé : Monsieur PLISSONNEAU Jean-Marc.

A 20H 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour.

### **1 - Désignation d'un secrétaire de séance**

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Monsieur Ludovic ORAIN en qualité de secrétaire de séance.

### **2 - Approbation du compte rendu du 11 et du 18 avril 2011**

Aucune remarque sur les comptes-rendus présentés

### **3 - Subventions aux associations 2011**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, lors du vote du budget primitif, la commune alloue un montant en subventions associatives.

Cette somme est répartie entre les différentes associations qui ont déposé un dossier complet en mairie.

#### **SUBVENTIONS Associations 2011.**

		2011
		Subventions votées
ADAR	Orvault	1 356,95 €
Musique et Danse en LA	Orvault	1 474,45 €
ADMR	Guenrouet	800,00 €
ADT du Sillon	Pontchâteau	231,00 €
A.S.Q	Quilly	325,00 €
ADICLA	Nantes	177,00 €
Amicale des S.P	Campbon	415,00 €
Amicale des S.P	Guenrouet	550,00 €
CAUE de LA	Nantes	96,00 €
Gym Tonique	Quilly	400,00 €
Halte garderie/ Familles rurales	Campbon	2 500,00 €
Halte garderie Les Lutins	Savenay	1 000,00 €
Centre Aéré Les Galopins	Guenrouet	622,00 €
Animation sportive cantonale		75,60 €
Animation sportive Départemental	Nantes	756,00 €
Pause Musique	Nantes	441,75 €
Terre à vie Quilly	Quilly	100,00 €
Association Fillerette syndrome de Rett	Quilly	100,00 €

Coopérative scolaire	QUILLY	1 500,00 €
ADIL LA	Nantes	280,74 €
Secours catholique LA	Nantes	150,00 €
Resto du Cœur Loire A		309,00 €
Croix Rouge Française		200,00 €
UNC Quilly	Quilly	100,00 €
Fondation du Patrimoine	Nantes	100,00 €

<b>Total:</b>	<b>14 060,49 €</b>
---------------	--------------------

#### **4 - Convention de coopération des bibliothèques**

Madame GATTEPAILLE donne lecture de la convention de coopération des bibliothèques proposée par la communauté de communes de Loire et Sillon dans le cadre de leur compétence « Animation d'une coopération entre les bibliothèques » afin de mutualiser les services au sein des bibliothèques communales.

Le conseil municipal approuve les bases de la convention bien définies et insistera tout de même auprès de la CCLS pour que les inscriptions et adhésions des usagers se maintiennent sur la commune de résidence.

#### **5 - Rémunération d'un stage scolaire**

Le Conseil Municipal décide d'allouer au jeune stagiaire scolarisé à la Maison Familiale Rurale du Val d'Erdre à Raillé 44-une gratification de 200€ pour la totalité de plusieurs semaines de stage, compte tenu de son excellent travail.

#### **6 - Révision des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2011**

Comme chaque année, la commission finances a travaillé sur l'évolution du prix des loyers.

Compte tenu des conventions de financement des logements locatifs, le conseil municipal approuve l'augmentation des loyers en fonction de l'évolution du nouvel indice de référence des loyers, soit + 1.45%.

Décide d'appliquer cette augmentation sur les loyers du Clos Guerrioux et les T2 du Bois Joli. Les loyers des Types III du bois joli sont maintenus.

#### **7 - Principe de cession de l'immeuble de l'ancienne Mairie**

Monsieur le Maire expose au conseil que l'immeuble de l'ancienne Mairie située 30 grande rue, n'est plus susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, il y a lieu de procéder à son aliénation.

Les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard.

Avis favorable du Conseil municipal.

### **8 - Tirage au sort des jurés d'assises**

Le conseil municipal a été invité à participer au tirage au sort des jurés d'assises 2011. A partir du classement des inscriptions en qualité d'électeurs, le conseil municipal ressort trois noms :  
Ont été désignés : BLANDIN Cyril, CHOBLET Katrina et LABGUIRA Mokhtar.

### **9 - Création d'un emploi au service technique pour besoin occasionnel**

Pour faire face aux améliorations des bâtiments communaux, le conseil municipal décide de créer un emploi occasionnel au sein du service technique pour deux mois.

### **10 - Travaux de busage à la Crochardais**

Des travaux de busage sont devenus nécessaires à la Crochardais afin d'évacuer le trop plein d'eau du domaine public du ruisseau qui creuse dangereusement le fossé et pose donc un problème de sécurité.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de travaux de l'entreprise Petiteau - 44 430 Guenrouet pour la réalisation de ce busage dont le montant est évalué à 1 891.00€HT.

Accord du Conseil municipal.

### **10 - Questions diverses :**

\* Les premières études sur les travaux 2011 du Plan Aménagement de la Voirie Communale sont en cours.

\* L'étude relative à la deuxième phase de numérotation est bien entamée et sera certainement proposée au conseil pour une réunion de juin.

\*Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Tribunal administratif dans son jugement du 10 mai, notifié en mairie le 17 mai dernier, a décidé d'annuler la délibération portant approbation du PLU, pour motif de forme par l'absence de délibération sur le débat de PADD. Le PLU est donc annulé.

Le conseil ne fera pas appel devant la Cour administrative et pourra travailler directement sur la reprise de son PLU en restant strictement sur le même projet, considérant qu'il s'agit d'un vice de forme et non de fond.

Deux prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées au vendredi 17 juin 2011, à 18H30 et le lundi 27 juin 2011 à 20H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.